



Centre de gestion de la fonction publique
territoriale de la Charente-Maritime

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Charente-Maritime

Arrêté n° 32/2025 portant liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien territorial par voie de promotion interne

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L523-1 et L523-3 à L523-6,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, notamment son article 7,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Charente-Maritime en date du 29 janvier 2021, portant ligne directrice de gestion pour la promotion interne,

Vu les propositions d'inscription sur liste d'aptitude émanant des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la Charente-Maritime,

Considérant les nominations dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux intervenues dans les collectivités et les établissements affiliés au Centre de Gestion, depuis la dernière liste d'aptitude en date du 15 septembre 2022,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de **technicien territorial, par voie de promotion interne**, est arrêtée comme suit :

- **AMELIN Joris**
- **ARTIGUE Christophe**
- **BARREAU Dominique**
- **BATY Christian**
- **FLEURY Giovanni**
- **FLUTRE Franck**
- **GARNIER Jean-Philippe**
- **GIRARD Hubert**
- **HOSSARD Thomas**
- **MANCEL Thierry**

Arrêté n° 32/2025

- **MOREAU Jean-Philippe**
- **NICOLLE Lucile**
- **PALLIER Stéphane**
- **RAYER Ludovic**
- **TOURTELOT Alexis**

ARTICLE 2 : La présente liste prend effet au **1^{er} février 2025**. L'inscription sur liste d'aptitude est valable deux ans, soit du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2027.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers (15 Rue de Blossac – 86000 Poitiers ou www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa publication et transmission au contrôle de légalité.

La Rochelle, le 14 janvier 2025

Le Président

Alexandre GRENOT

